

SÉJOUR

SÉJOUR SÉNIORS

du 21 au 28 septembre 2025

à Saint-Pierre-La-Mer (11)

VVF Narbonne Plage - Saint-Pierre-la-Mer

PRIX :
à partir de
438€ / Personne
Transport inclus

DES SÉJOURS À LA PORTÉE DE TOUS, C'EST POSSIBLE !

Le comité régional FSCF Auvergne-Rhône-Alpes de la FSCF et l'ANCV dont la mission est de développer l'accès aux vacances pour le plus grand nombre, s'associent pour permettre à nos retraités de s'évader et de changer d'air lors de divers séjours.

Cette année nous vous proposons de partir du **21 au 28 septembre 2025 au village vacances VVF Narbonne Plage - Saint-Pierre-la-Mer.**

Le séjour est de **8 jours et 7 nuits** et comprend la pension complète, les activités en journée, les animations en soirée, les excursions, le transport dans le cadre des excursions prévues durant le séjour le transfert à l'arrivée et au retour **et le transport depuis SAINT-ETIENNE, ROCHE-LA-MOLIÈRE, SAINT-CHAMOND, GRIGNY, BRIGNAIS en bus**, ainsi que l'assurance annulation (franchise de 90€ et obligation de fournir un certificat médical).

Toutes les conditions sont réunies pour que vos vacances soient inoubliables.

**Réservez vite vos vacances,
le séjour est limité à 40 places!**



COMITÉ RÉGIONAL
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Renseignements et inscription

Territoire du Lyonnais de la FSCF
65 rue Bellecombe
69006 LYON
07 83 87 18 06

fscf.lyonnais@9online.fr
www.auvergnerrhonealpe.fscf.asso.fr



LE SÉJOUR SÉNIORS

PROGRAMME

Plusieurs excursions sont incluses dans le séjour et de nombreuses activités vous seront proposées dans le village club :

- Visite de Gruissan
- Animation en soirée avec spectacle musical
- Visite de Collioure
- Visite de Narbonne
- Visite de Port-Vendres

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Tous les retraités résidant en France, de + de 60 ans, adhérents ou non de la FSCF.

COMBIEN CELA COÛTE ?

Le coût du séjour initial est de 650€, transport compris (5 points de ramassage).

Vous avez droit à l'aide financière de l'ANCV de 212 €* , si et seulement si votre revenu net imposable est :

Nombre de part	1	1.5	2	2.5	3
Revenu net imposable					
Personne seule	16 763	22 410	28 057	33 704	39 351
Couple (marié/pacsé)	-	-	31 629	37 276	42 923

*Attention 1 seule aide par année civile.

Il restera donc à votre charge 438€ seulement.

Certains accompagnants imposables peuvent se joindre au groupe, en payant le tarif plein.

Les conjoints (mariés/pacsés) de moins de 60 ans sont éligibles au séjour et à l'aide ANCV.



Notre partenaire :



Village vacances VVF Narbonne Plage - Saint-Pierre-la-Mer

ÉQUIPEMENTS :

- Magnifique piscine chauffée
- Restaurant, terrasse, bar avec vue sur la mer
- Salle de cinéma, wifi gratuit à l'accueil et dans les parties communes, laverie payante, ping-pong, pétanque.

LOGEMENT :

- Chambre double à partager avec lits simples ou
- hébergement 4 personnes avec 2 salles d'eau et 2 WC
- TV



FICHE D'INSCRIPTION

A retourner avant le 30 mai 2025

au Territoire du Lyonnais FSCF - 65 Rue Bellecombe - 69006 LYON

Vous recevrez confirmation de votre inscription et les modalités d'accueil.

NOM : **PRENOM :**

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél Fixe : Tél Portable :

Date de naissance : Lieu de naissance :

E-mail :

N° Sécurité Sociale :

SITUATION : Retraité(e)
 Marié(e) Divorcé(e) Célibataire Veuf(ve) Handicapé(e) Perte d'autonomie

Je souhaite participer au séjour du 21 au 28 septembre 2025 à Saint-Pierre-la-Mer et partager mon logement avec :
.....

Je serai accompagné(e) de (à compléter pour les conjoints uniquement) :
Nom : Prénom :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Lien de parenté : N° Sécurité Sociale.....

Je souhaite avoir une chambre individuelle avec un supplément de 95€ :

J'ai un régime alimentaire spécifique : Préciser
Point de ramassage bus : Saint-Étienne Roche la Molière Saint-Chamond Grigny Brignais

Je joins impérativement et en un seul envoi :

- La photocopie recto-verso de mon dernier avis de non imposition de 2023.
- La photocopie de ma carte d'identité en cours de validité et celle de la personne qui m'accompagne.
- Un justificatif de mon assurance responsabilité civile
- Un chèque du montant du séjour par personne à l'ordre de FSCF (650€ ou 448€). Possibilité de régler en 4 fois sans frais. Remettre 4 chèques + un chèque de 95€ pour une chambre individuelle. Le 1er chèque sera encaissé en mars (arrhes). **A retourner avant le 31/05/2025.**
- Les 3 autres chèques devront être encaissés avant le 10/09/2025 (merci d'indiquer les dates d'encaissement souhaitées au dos des chèques).

Aucun paiement en plus de 4 fois ne sera accepté.

- En cas de perte d'autonomie ou de handicap, joindre une copie :
de la carte d'invalidité
ou de la notification de l'AAH ou de la pension d'invalidité
ou de la notification du Conseil général ou de la CRAM ou de la MSA ou du RSI (versement APA ou classification dépendance)

J'autorise la FSCF à utiliser mon image à des fins de communication interne et externe

Oui Non

Date et signature (obligatoire) : Le/...../.....



COMITÉ RÉGIONAL
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Renseignements et inscriptions:

FSCF Territoire du Lyonnais
65, rue Bellecombe 69006 LYON
@ : fscf.lyonnais@9online.fr
Tel : 07 83 87 18 06
www.auvergnerhonealp.fscf.asso.fr